



DIRECTEUR.TRICE CYCLE DE L'EAU

Définition de l'emploi :

Conformément au Projet de Territoire Ecologique Communautaire, le/la directeur/trice propose et planifie une stratégie globale (technique et financière) de la thématique « eau » et des espaces publics et naturels.

Accompagnant les usagers, il/elle coordonne la politique communautaire d'exploitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de fibre optique et de télécommunication. Il/Elle assure en transversalité la gestion de la thématique GEMAPI.

Il/Elle encadre les activités des équipes en lien avec les 2 chefs de service.

Rattachement administratif : DGA-PIT

Présentation du service d'affectation : Direction de Cycle de l'Eau

- Mission principale de la direction :
 - Elaboration, planification et mise en œuvre des stratégies communautaires en matière d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations
 - Aide aux usagers, contrôle du respect de la réglementation en vigueur en matière de réseaux d'eau potable, d'assainissement et de télécommunication, suivi des projets d'aménagement
 - Entretien général des espaces naturels rattachés à la GEMAPI
- Composition du service d'affectation : 12 agents
- Positionnement du poste : Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint du Pôle Ingénierie Technique (DGA-PIT)

Descriptif général des missions

- Missions principales du poste :

Management et animation de la Direction

- Encadrer les équipes (12 personnes) : organiser, planifier et superviser les activités des 2 services
- Contrôler et valider l'élaboration des documents administratifs de la Direction (notes de synthèse, délibérations, courriers, rapport d'activités des services, Rapport sur le Prix et la Qualité du Service...)

- Hiérarchiser des informations et argumenter dans un objectif d'aide à la décision
- Identifier un niveau d'information pertinent en fonction du ou des destinataires
- Rédiger des rapports, notes de synthèse et concevoir des supports de communication

Service eau (5 agents)

- En lien avec le chef de service, organiser et mettre en oeuvre les politiques publiques en matière d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations
- Promouvoir la gestion intégrée et globale de la ressource en eau par bassin dans le cadre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
- Participer à la définition des scénarios stratégiques et coordonner la réalisation des programmes pluriannuels d'investissements pour garantir la conformité des équipements communautaires (systèmes d'assainissement, captages d'eau potable...)
- Superviser le suivi des contrats de Délégation de Service Public, la passation d'éventuels avenants ainsi que les remises en concurrence
- Mobiliser les recettes et fixer le prix de l'eau

Service exploitation réseaux (7 agents)

- En lien avec le chef de service, organiser et mettre en œuvre la politique d'exploitation des réseaux Eau/Assainissement/Fibre optique et Télécom
- Superviser l'instruction des actes d'urbanisme, le suivi des projets d'aménagement, la rétrocession au domaine public et l'intégration éventuelle au périmètre affermé
- Accompagner les usagers, les sensibiliser aux problématiques de l'assainissement et leur apporter un appui technique
- Faire respecter la réglementation en vigueur pour prévenir les pollutions au milieu naturel
- Superviser le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non-collectif (en domaine public et privé) ainsi que des demandes d'autorisation de rejets d'assainissement des usagers professionnels (industriels, artisans...)
- FTTO/Fiber to the Office : superviser l'élaboration et/ou l'application des conventions de location Fibre Optique Passive, des contrats d'hébergement ainsi que des contrats de location de fourreaux du réseau de fibre optique communautaire dédiée
- Superviser la gestion des bases de données techniques de la collectivité (eau, assainissement, réseaux secs, fibre optique, plans...)
- Définir, appliquer et percevoir, en lien avec le service Finances, la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif et les redevances Fibre optique et Télécom

• Missions secondaires du poste :

- Mettre en place une veille technologique et réglementaire dans son domaine d'activité et être force de propositions

Conditions de rémunération (*partie réservée DRH*)

• Cadre statutaire/pyramidage du poste

- Filière : technique
- Catégorie : A
- Cadre d'emplois : ingénieur
- **RIFSEEP** : groupe 2, cotation 8, coefficient compris entre 0.51 et 0.60
- **Eligibilité à la NBI (selon conditions statutaires)** : oui
- **13ème mois**
- **Avantages sociaux :**
 - Participation employeur de 60% aux titres restaurant,
 - Participation employeur au contrat de prévoyance et à une mutuelle labellisée,
 - Adhésion au CNAS + amicale du personnel (selon conditions d'adhésion)

Conditions particulières d'emploi

- **Lieu d'affectation** : Siège de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Bâtiment des Services Techniques – 242 boulevard Schweitzer - 62 110 HENIN-BEAUMONT
- **Durée hebdomadaire de service** : temps complet - 1 607 H/an - 38 ou 39 H/semaine
- **Horaires de travail** : Du lundi au vendredi – Plages fixes : 9H-12H // 14H-16H30
- **Moyens mis à disposition (*matériels, humains, financiers, ...*)** : véhicule de service (sans remisage à domicile), téléphone mobile, ordinateur portable
- **Modalités d'organisation du travail et contraintes** :
 - Travail en bureau et en extérieur avec déplacements
 - Disponibilité en fonction des urgences techniques et lors d'évènements exceptionnels : neige, inondation, tempête...
- **Eligibilité au télétravail** : OUI

Environnement Professionnel

- **Situation hiérarchique**
 - N+1 : Directeur.trice Général.e Adjoint.e PIT
 - N+2 : Directeur.trice Général.e des Services
- **Situation fonctionnelle** :
 - Relations fonctionnelles en interne : contacts réguliers avec le supérieur hiérarchique et les services communautaires
 - Relations fonctionnelles à l'extérieur : contacts fréquents avec les maires, les services techniques des communes, les opérateurs, les entreprises, les associations partenaires, les délégataires de service public, l'Agence de l'Eau, la DDTM, l'ARS, la Chambre d'Agriculture ...

Compétences

- **Les « savoirs »**
 - Connaître l'environnement institutionnel et les processus décisionnels des collectivités locales
 - Maîtriser les procédures des marchés publics
 - Connaître les règles budgétaires de la comptabilité publique
 - Connaître la réglementation européenne et nationale dans le domaine de l'eau (directive cadre eau, code de l'environnement et de la santé publique,...)
 - Connaître les techniques dans le domaine de l'eau pluviale, de l'eau potable et de l'assainissement
 - Connaître les rôles, missions et compétences des acteurs (MOA, AMO, MOE) et des partenaires techniques et institutionnels
 - Maîtriser l'outil informatique

- **Les « savoir-faire »**

- Manager une équipe
- Etre à l'aise à l'écrit et à l'oral
- Hiérarchiser des informations et argumenter dans un objectif d'aide à la décision
- Rédiger des rapports, notes de synthèse et concevoir des supports de communication
- Disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les techniques d'animation de réunion
- Organiser son travail et le travail des agents
- Respecter les directives et rendre compte à la hiérarchie
- Piloter des projets complexes

- **Les « savoir-être »**

- Etre autonome, organisé, rigoureux et exemplaire
- Faire preuve d'écoute, de discernement et de diplomatie
- Etre dynamique, réactif et faire preuve d'initiatives en cas d'intervention urgente
- Être force de propositions auprès de l'autorité territoriale
- Veiller à l'image de la collectivité et alerter la hiérarchie en cas de problème



